

Bureau du 17 septembre 2007

Décision n° B-2007-5472

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartier Vernay-les Verchères - Requalification des espaces extérieurs - Mandat de maîtrise d'ouvrage - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2007-3979 en date du 26 mars 2007, le conseil de Communauté a approuvé la réalisation, par voie de mandat de maîtrise d'ouvrage, du projet de requalification des espaces extérieurs du quartier Vernay-les Verchères à Vaulx en Velin et, à cet effet, a individualisé une autorisation de programme de 1 300 000 € pour le financement des coûts de maîtrise d'œuvre, du mandat et de la conduite d'opération.

Une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, a été lancée pour l'attribution des prestations d'aménagement dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 20 juillet 2007, a classé les offres et choisi celle de la SERL pour un montant de 224 410 € HT, soit 268 394,36 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'opération de requalification des espaces extérieurs du quartier Vernay-les Verchères à Vaulx en Velin et tous les actes contractuels y afférents avec la SERL pour un montant de 224 410 € HT, soit 268 394,36 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 1435 - Vaulx en Velin quartier Vernay-les Verchères.

3° - Les sommes à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - compte 231 510 - fonction 0824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,